

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°4 du 24 avril 2018



Pluies du

17 au 23 avril : les averses du 23 avril ont apporté des quantités d'eau hétérogènes sur la région. La Côte d'Or et la Côte Chalonnaise ont été les secteurs les plus concernés avec localement jusqu'à 10-12 mm. Sur le reste de la Saône et Loire et dans le Jura, les cumuls atteignent le plus souvent 6-9 mm et 3-4 mm dans la Nièvre. Le vignoble de l'Yonne a été épargné à l'exception du Vézélien.

Prévisions du 25 au 30 avril :

Les températures reviennent à des valeurs de saison (18-19°C max). Peu de pluies annoncées jusqu'en fin de semaine, avant un passage pluvieux prévu à partir de samedi.

Source Météo France

STADES

Sous l'effet des températures estivales des derniers jours, la pousse de la vigne a été exceptionnelle. Dans les situations les plus précoces, on est passé en l'espace d'une semaine d'éclatement du bourgeon à 5-6 feuilles étalées. Plus fréquemment, on relève 3-4 feuilles étalées et 1 à 2 feuilles étalées dans les situations les plus tardives.

Alors que 2018 partait sur des bases plutôt tardives, on se rapproche désormais de la phénologie observée en 2017.



3-4 feuilles étalées

MILDIU

Situation :

- **Maturité des œufs d'hiver :** elle est acquise sur l'ensemble du vignoble de Bourgogne Franche-Comté.

- **Réceptivité de la vigne :** avec l'évolution rapide des stades, la vigne est, en tous secteurs, réceptive au mildiou.

- **Pluie contaminatrice :** les pluies du 23 avril accompagnées de températures douces ont pu **localement** être à l'origine des toutes premières contaminations. Cependant, il est très difficile de définir les secteurs où des contaminations ont pu se produire. En tout état de cause, **la réalisation de contaminations primaires est plus probable** là où les quantités d'eau ont été les plus importantes (localement en Côte d'Or et Côte Chalonnaise) ainsi que dans les vignes où les sols étaient encore très humides malgré le beau temps de la semaine dernière. De même, les parcelles avec présence de mouillères ou de sources sont des situations plus favorables au mildiou.

Le vignoble de l'Yonne ayant été épargné par les pluies, aucune contamination n'a pu se produire, à l'exception du Vézélien où des contaminations ne sont pas exclues étant donné les pluies localisées à ce seul secteur.

De même, dans la Nièvre, le Mâconnais Sud-Beaujolais et tous les endroits où les cumuls d'eau ont été faibles (2-4 mm), aucune contamination n'a dû se produire.

Evaluation du risque :

Actuellement, le risque potentiel peut être qualifié de **modéré à élevé** d'après les données modèles disponibles sur les différentes stations de Bourgogne Franche-Comté.

Là où des contaminations primaires ont pu se produire, la sortie des premières taches n'est pas attendue avant la fin de semaine prochaine (**04-06 mai**).

Rappelons que l'ébourgeonnage en éliminant les pousses les plus proches du sol, constitue une mesure prophylactique intéressante contre le mildiou.



OÏDIUM

Comme déjà indiqué dans le précédent BSV, l'indice de risque global oïdium donné par le modèle SOV est cette année **compris entre 75 et 100 sur le vignoble de Bourgogne Franche-Comté (23 postes sur 33 avec un indice de 99-100)**.

Cet indice prédictif place 2018 comme une année à **risque oïdium élevé en tous secteurs**, comparable à 2015, 2012, 2008 et 2004.

Nous rappelons que dans tous les cas de figure, la lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées.

BLACK-ROT

La maturité des organes de conservation du champignon est acquise sur nos postes de suivi (Mâconnais Sud, Côte de Beaune, Côte de Nuits et Yonne) et la vigne est réceptive en tous secteurs. Les pluies du 23 avril ont pu être à l'origine des premières contaminations là où elles ont été suffisantes et plus particulièrement dans les parcelles présentant un historique black-rot.

Rappelons que la période où les grappes sont le plus sensibles au black-rot ne débute qu'à partir du stade floraison-nouaison. Par ailleurs, la prise en considération du risque spécifique black-rot en début de campagne ne concerne que les parcelles où des attaques significatives sur grappes ont été observées au cours des dernières années.

MANGE-BOURGEONS

Compte-tenu de l'évolution très rapide de la végétation, la période de sensibilité de la vigne à ces ravageurs est maintenant dépassée en tous secteurs. A l'exception de quelques parcelles très concernées en Saône et Loire et dans le Jura, **les dégâts liés aux mange-bourgeons ont été très limités.**

ARAIGNEES ROUGES

150 comptages ont été effectués sur le réseau BSV Bourgogne Franche-Comté. Dans 82 % des situations, ce ravageur est absent (75% en 2017). Seules 2% des parcelles dépassent le seuil de 70 % de feuilles occupées par au moins un acarien rouge.

Cela dit, la présence et l'extension de ces ravageurs se confirme en Saône et Loire. Les secteurs historiques du Nord Mâconnais (St Gengoux de Scissé, Lugny, Viré...) restent très concernés, mais on relève aussi la présence d'araignées rouges sur les autres secteurs de Saône et Loire (Beaujolais, Mâconnais Sud et Côte Chalonnaise).

Seuil indicatif de risque : 70 % de feuilles occupées par au moins un acarien rouge

Comptage : prélever 100 feuilles au hasard le long du parcours d'observation (une seule feuille par souche) et examiner la face inférieure. A partir du moment où l'on détecte une araignée rouge sur une feuille, on peut passer à la suivante (pas de dénombrement).

TYPHLODROMES

166 comptages ont été effectués sur le réseau BSV. Dans 1/4 des parcelles, les populations de typhlodromes sont faibles (<10% de feuilles occupées par au moins 1 typhlodrome) à nulles. A l'inverse, dans **47% des vignes observées**, plus de la moitié des feuilles est occupée par au moins 1 typhlodrome (36% en 2017).



VERS DE GRAPPE

Les premières captures de papillons de cochyliis et d'eudémis ont été notées. A ce jour, les prises demeurent extrêmement faibles dans l'ensemble des secteurs du vignoble de Bourgogne Franche Comté.

PYRALE

Les premières remontées de pyrale ont été observées. A ce jour, **ce ravageur est très discret** avec la plupart du temps de très faibles infestations (1-2% max). Seule une situation sensible dans les Hautes Côtes (21) présente 11% de ceps avec au moins 1 pyrale.

Les comptages peuvent être effectués à partir de la semaine prochaine dans les parcelles habituellement concernées par ce ravageur.

Seuil indicatif de risque : 80 % de ceps occupés par au moins une pyrale

Comptage : notation sur 100 ceps répartis le long du parcours d'observation, par série de 5 souches consécutives : la présence de pyrale peut être identifiée par l'observation de feuilles perforées et des déjections de la chenille, mais les larves se nichent en général dans les extrémités des pousses (feuilles non encore étalées). On dénombre les ceps occupés par au moins une chenille. Dès qu'une pyrale est observée sur un cep, on considère que celui-ci est occupé et on passe alors à la souche suivante.

NOTE NATIONALE ABEILLES ET POLLINISATEURS

Jointe à ce bulletin

Attention Prochain BSV : mercredi 02 mai

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

